



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2015

Présents : Mmes ALFRED Valérie, BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, FROHLIG Karelle, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée, MM. BONAL Fabrice, CALERO Jérémy, M. CARAYON Jean-Luc, CODINA Bernard, MALRIC Paul, M. ORS Marc, ZOCCARATO Michel.

Absent : THOMAS Frédéric, excusé

Date de convocation : 14 janvier 2015

Secrétaire de séance : Mme DELRIEU Françoise.

Ordre du jour :

1. Suppression de la Régie de la garderie
2. Demandes de subventions : modification avant-projet Avenue Jean Moulin 2ème tranche
3. Admission en non-valeur
4. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015
5. Cession d'une partie de la parcelle AC 25
6. Tarifs communaux (Foyers, concessions, photocopies...)
7. Augmentation des heures agent social (ALAE)
8. Création cadre d'emploi Adjoint Territorial d'animation 2^{ème} classe
9. Travaux divers
10. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Des précisions sont apportées sur le Conseil Municipal du 08 décembre 2014 :

Vidéo surveillance

Pour l'instant, la mise en place d'un système de vidéo surveillance par caméra est une simple proposition reçue qui est susceptible de nous intéresser.

Il est évident que nous allons demander plusieurs devis et déterminer les points sensibles à surveiller avant de nous engager.

Séances Piscine

Il est précisé que les 15 séances à la piscine concernent les deux écoles Maternelle et Élémentaire.

Le budget du transport est de 150 € par séance, soit 2 250 €.

Classe de Neige

Le plan de financement pour la Classe de Neige correspond à 1/3 pour la Mairie, 1/3 pour la Coopérative scolaire et 1/3 pour les familles, soit un total de 1 293.50 € :

- Bus VIDAL (frais partagés avec l'école de Conques/Orbiel) 975 € : 2 = 487.50 €
- Hébergement et repas (Centre de Loisirs de la ville de Colomiers à Belcaire)
26 € par personne : pour 28 élèves 26 € x 28 = 728.00 €
pour 3 adultes accompagnants 26 € x 3 = 78.00 €

Participation : 1 293.50 € : 3 = 431.17 €

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 8 décembre 2014 tel qu'il vient d'être modifié.

1. Suppression de la régie de la Garderie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les motifs qui rendent souhaitable la suppression de la Régie de recettes pour le Service Garderie Scolaire de la commune créé par délibération lors de la séance du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2002 : en effet, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, depuis le 1^{er} septembre 2014 la communauté de Carcassonne Agglo a pris la compétence du service de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole, et facturera donc aux familles la prise en charge du temps périscolaire des enfants scolarisés sur la commune.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire supprimer la régie de recettes de la garderie. (Délibération n° 2015-01)

2. Demandes de subventions : modification avant-projet Avenue Jean Moulin 2^{ème} tranche

Le montant prévisionnel des travaux de mise en sécurité des cheminements piétonniers de l'avenue Jean Moulin a été modifié suite au rendez-vous avec M.GOUTAY du Conseil Général : coût supplémentaire d'environ 10 000 € HT (RAANE à mettre sur 30% de l'emprise du projet).

Montant initial estimé par OPALE : 120 458.00 € HT

Montant réactualisé avec RAANE : 130 383.00 € HT

Il convient donc de valider ce nouveau montant et de le prendre en compte pour les demandes de subventions auprès de la Région et de l'Etat (DETR).

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ce nouveau montant et autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention avec ce montant modifié. (Délibération n° 2015-02)

3. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésorier de Carcassonne Agglomération a déposé auprès des services de la Mairie une demande visant à l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 916.30 €.

La nature et le montant des créances sont indiqués ci-dessous :

EXERCICE	Nature des créances	Montant
2007	Remboursement de factures payées à tort en 2006	779.51 €
2010	Location foyer 2010	100.00 €
2013	Cantine 2013	36.79 €
TOTAL		916.30 €

Toutes les procédures de recouvrement ont été engagées par le comptable, et, à ce jour, les sommes sont irrécouvrables.

En conséquence, de manière à régulariser cette créance dans les écritures comptables de la collectivité, Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'admettre cette somme en non-valeur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'admission en non-valeur des sommes énoncées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à procéder à la régularisation budgétaire correspondante. (Délibération n° 2015-03)

4. Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2015, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2014.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2015 avant le vote du budget primitif de 2015.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'Investissement présentées avant le vote et l'approbation du Budget Primitif 2015. (Délibération n° 2015-04)

5. Cession d'une partie de la parcelle AC 25

Monsieur le Maire rappelle que des propriétaires au domaine de Ceren souhaitent acquérir 100 m² de terrain communal cadastré AC n° 25. Lors de la séance du 8 décembre 2014, le Conseil Municipal avait abordé le sujet en questions diverses, et donné son accord pour fixer le prix de vente à 63 € le m².

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce tarif et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente chez le notaire.

Il est précisé que les prix du géomètre, du bornage, du notaire sont à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le prix de vente à 63 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente. (Délibération n° 2015-05)

6. Tarifs communaux (Foyers, concessions, photocopies...)

Monsieur le Maire expose qu'il convient de décider de la révision ou non des tarifs communaux :

Les tarifs pour les salles communales sont fixés comme suit :

	Cautions Matériel	Cautions Ménage	Location Eté	Location Hiver du 01/10 au 30/04	Dernière révision
Vestiaires	80.00 €	/	20.00 €	20.00 €	avril 2013
Petit Foyer	400.00 €	/	20.00 €	20.00 €	avril 2013
Foyer	400.00 €	80.00 €	100.00 €	130.00 €	avril 2013
Salle Polyvalente	400.00 €	80.00 €	150.00 €	180.00 €	avril 2013 pr la caution juin 2014 pour location

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs.

Les tarifs pour les concessions et le colombarium sont fixés comme suit :

Colombarium : 410 € le casier pour une durée de 30 ans (depuis le 1^{er} septembre 2010)

Concession : 120 € m² (depuis juillet 2010)

soit 300 € pour concession 2.5 m²

600 € pour concession 5 m²

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs.

Les tarifs pour le matériel communal sont fixés comme suit depuis le 7 juillet 2014 :

- | | |
|-------------|-------|
| - Crêpière | 100 € |
| - Plancha | 100 € |
| - Friteuses | 100 € |
| - Cafetière | 50 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs.

Les tarifs pour les photocopies et les fax sont fixés comme suit depuis le 31 juillet 2008 :

0.20 € par feuille pour une copie ou l'envoi de fax

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs.

7. Augmentation des heures agent social

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la directrice de l'ALAE est annualisée sur la base de 20 h par semaine ce qui donne une présence effective de 25h par semaine.

Dans la réalité ce quota d'heures est dépassé comme le confirme l'état des heures fourni depuis le mois de septembre ; il serait donc logique d'augmenter le temps de travail et de passer sur une base de 25 heures semaine (soit 29 h de présence effective).

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du salaire est remboursé par le CIAS de Carcassonne Agglomération.

Après vote du Conseil Municipal (9 pour, 4 abstentions), l'augmentation d'heures est validée. (Délibération n° 2015-06)

8. Création cadre d'emploi Adjoint Territorial d'Animation 2^{ème} classe

Deux agents intervenant sur l'ALAE ont été recrutés sur le grade d'agent social.

Le statut du cadre d'emploi des agents sociaux prévoit qu'un agent social peut occuper un emploi d'aide-ménagère, d'auxiliaire de vie, ou de travailleur familial. Ce qui ne correspond pas aux missions exercées par ces agents.

Le cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation est plus adapté : un adjoint territorial d'animation intervient dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural...de l'organisation d'activités de loisirs ; il peut intervenir au sein de structure d'accueil ou d'hébergement.

Il est proposé de créer le cadre d'emploi d'adjoint territorial et de nommer ces agents dans ce cadre d'emploi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création du cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe. (Délibération n° 2015-07)

9. Travaux divers

Il est expliqué au Conseil Municipal que les fenêtres de l'Eglise ont été remplacées.

10. Questions diverses

Chantier ALAE : Réfection de trottoir en passage bateau :

Echo TP a transmis un devis pour la réfection du trottoir en passage bateau ; le devis s'élève à 1 400 € H.T.

Ce montant n'étant pas prévu dans le prix initial du marché, le Conseil Municipal ne prend pas de décision et se réserve la possibilité d'attendre la fin du chantier.

Banque Alimentaire de l'Aude :

La Banque Alimentaire de l'Aude sollicite la commune pour une aide financière en vue de soutenir leurs actions de distribution de repas sur le département de l'Aude.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

Demande d'installation d'un panneau de signalisation routière :

Madame DEBABECHE, domiciliée 5 Allée de l'Orbiel, sollicite la commune pour la mise en place d'un panneau de signalisation de priorité à droite à l'intersection de la route principale et de l'allée de l'Orbiel.

Panneaux d'entrée et de sortie du village – D 620 :

Les panneaux d'entrée et de sortie du village situés sur la D620 vont être déplacés et rapprochés du centre du village.

Roman « Des corons au Roussillon » :

Monsieur Georges VANMEENEN informe par courrier la mairie de la parution de son roman « Des corons au Roussillon » et de la possibilité de l'acquérir pour 17 €. Sa lettre est disponible et consultable à la Mairie.

Service funéraire municipal :

La question est posée du maintien du service funéraire municipal.

Considérant que le véhicule ne sera bientôt plus aux normes, et que le personnel communal ne sera plus habilité, le conseil se prononce pour la suppression de ce service.

Recrutement de Monsieur DEUMIER Dimitri :

Monsieur DEUMIER Dimitri vient d'être recruté en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi sur la base de 20 heures par semaine pour une durée de 1 an.

Société Eco 2BAT – Conseils en Economies Eau et Energie

Monsieur Pierre-Yves VENAILLE de la société Eco2Bat, propose la réalisation d'un diagnostic énergétique pour les bâtiments communaux et scolaires.

Le tarif est de 600.00 € par bâtiments visités ; 50% sont pris en charge par l'ADEME.

Le Conseil Municipal souhaite rencontrer M. VENAILLE pour plus de précisions.

Circulation Rue des Acacias :

Monsieur le Maire expose les problèmes rencontrés lors de l'ouverture à la circulation de la rue des Acacias pour l'accès au chantier de l'Alaé.

Lecture est faite de la lettre rédigée par une partie des habitants de cette rue, et de la réponse apportée par la Mairie afin que tout le Conseil Municipal en prenne connaissance.

Le rond-point situé dans cette rue va être matérialisé par des panneaux.

La rue restera ouverte durant les travaux et aucune décision n'est prise pour la suite.

Budget primitif 2015 :

Le budget primitif 2015 doit être voté avant le 31 mars 2015.

Plusieurs réunions préparatoires vont avoir lieu afin de discuter des projets à prévoir.

Achat d'un réfrigérateur pour le foyer :

Un nouveau réfrigérateur va être acheté pour le foyer.

La séance du Conseil Municipal est levée à 23 heures 55 minutes. .

Le Maire,
Michel ZOCCARATO